



Fiche technique conformément au règlement (UE) 2015/1186 annexe IV

Fiche technique du produit conformément au règlement (UE) 2015/1186 annexe IV

Fabricant /marque commerciale	Wamsler Haus- und Küchentechnik GmbH Marque WESTMINSTER Adalperostraße 86 85737 Ismaning – Allemagne Tél. +49 (0)89 320 84 – 0 Fax +49 (0)89 320 84 – 238 info@wamsler.eu / www.wamsler.eu
<i>N° de type, désignation(s) du modèle / type No., Model identifier(s)</i>	19920 - 19923 > WPO 7
Classe d'efficacité énergétique/ classe énergétique	A+
Energieeffizienzklasse (EEI) / Indice d'efficacité énergétique (IEE)	> 107
Direkte Wärmeleistung / Puissance thermique directe	7,5 kW
Indirekte Wärmeleistung / Puissance thermique indirecte	NPD
Brennstoff-Energieeffizienz bei Nennwärmeleistung / Efficacité énergétique du combustible à puissance nominale	> 90 %
Brennstoff-Energieeffizienz bei Mindestlast / Efficacité énergétique du combustible à charge minimum	- - %
Hinweise zu besonderen Vorkehrungen bei Zusammenbau, Installation oder Wartung des Einzelraumheizgerätes / Indications relatives aux précautions particulières lors de l'assemblage, de l'installation ou de la maintenance du dispositif de chauffage centralisé <i>précautions spécifiques à prendre lors de l'assemblage, de l'installation ou de la maintenance du chauffage local</i>	– Vor Inbetriebnahme lesen und beachten Sie bitte ausführlich die Bedienungsanleitung / Veuillez lire attentivement le manuel d'instruction avant la mise en service – Dieses Produkt ist nur für die Wohnraumheizung zugelassen / <i>Le produit est approuvé uniquement pour le chauffage domestique.</i> – Ne pas laisser le produit fonctionner automatiquement sans surveillance / Ne pas laisser le produit fonctionner automatiquement sans surveillance. – Utiliser uniquement les combustibles autorisés / Utiliser uniquement les combustibles autorisés. – Les distances de protection incendie et de sécurité, notamment vis-à-vis des composants combustibles, doivent impérativement être respectées / Les distances de protection incendie et de sécurité notamment vis-à-vis des composants combustibles doivent être strictement respectées. – Le produit ne doit pas être modifié / Le produit ne doit pas être modifié. – Le produit doit toujours pouvoir être alimenté en quantité suffisante d'air de combustion / Le produit doit toujours pouvoir recevoir une quantité suffisante d'air de combustion. – Les installations à extraction d'air peuvent perturber l'alimentation en air de combustion / Les systèmes d'extraction d'air peuvent perturber l'alimentation en air de combustion. – L'appareil doit être nettoyé régulièrement / L'appareil doit être nettoyé régulièrement – et bien plus encore (voir le manuel d'utilisation)